

2026/....

Parafe

ARRETE N° 114 /2026

OBJET : DELEGATION DE FONCTION / SIGNATURE A MONSIEUR PAUL BADRI, ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-20 ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 29 mars 2026 ;

Considérant que Madame la maire peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de fonction et de signature pour la durée du mandat à Monsieur Paul BADRI, 1^{er} Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame la maire ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame la maire, Monsieur Paul BADRI, 1^{er} Adjoint au maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière est délégué à :

- L'administration générale (notes, correspondances, certification exécutoire, ...)
- L'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 2 : Monsieur Paul BADRI est habilité à signer, en lieu et place de Madame la maire, concurremment avec elle, à compter du 2 juin 2026 et pour la durée du mandat, tous les actes et documents relatifs à la désignation portée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire et pourra être déféré au Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services de la maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Monsieur le Trésorier principal de Chelles
- ✓ Monsieur Paul BADRI

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 2 juin 2026

Madame la Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-2026 06 02-ARRETE_114_